



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

11

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE POISSY

DÉLIBÉRATION

Voix pour

Voix contre

À l'unanimité

APPROUVÉE PAR

Abstention

~~Non-participation au vote~~

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le 7 novembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

PRÉSENTS :

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, Mme GRIMAUD, M NICOT, Mme HUBERT, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSÉS :

M DE JESUS PEDRO, Mme LEPERT, Mme BELVAUDE, Mme KOFFI, M LUCEAU, Mme SOUSSI

POUVOIRS :

M DE JESUS PEDRO à M MONNIER, Mme LEPERT à Mme CONTE, Mme BELVAUDE à Mme SMAANI, Mme KOFFI à Mme GRIMAUD, M LUCEAU à M MEUNIER, Mme SOUSSI à M LOYER

SECRÉTAIRE : M POCHAT

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME KARINE CONTE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'une subvention d'un montant de 1 833 000 € a été accordée au Centre communal d'action sociale de Poissy (CCAS) par délibération n° 20 du 20 mars 2023.

Au vu de la projection du compte administratif 2023 du Centre communal d'action sociale de Poissy, ce dernier a sollicité la commune de Poissy afin d'obtenir une subvention complémentaire pour l'exercice 2023.

Dans le cadre de la conjoncture économique actuelle et d'une hausse de l'inflation, une nouvelle évaluation des dépenses et des recettes du budget a été effectuée. Il est également à noter que les prévisions en matière de Ressources Humaines ont fait l'objet d'une revalorisation en 2023 (prime SEGUR et augmentation du point d'indice).

L'estimation est de 120 000 € de hausse de prestations (nettoyage, restauration, fluides, loyers) et 130 000 € au niveau de la masse salariale.

Ainsi il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer une subvention supplémentaire au Centre communal d'action sociale de Poissy pour un montant de 250 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

Vu l'instruction codificatrice budgétaire et comptable M14,

Vu la convention de mutualisation entre la commune de Poissy et le Centre communal d'action sociale de Poissy, en date du 13 décembre 2021, ses annexes, et ses avenants,

Vu la délibération du 20 mars 2023 du vote du budget primitif 2023,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Considérant la demande de subvention supplémentaire sollicitée par le Centre communal d'action sociale de Poissy pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient d'accorder une subvention supplémentaire au Centre communal d'action sociale de Poissy pour l'exercice 2023,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'attribuer et de verser au Centre communal d'action sociale de Poissy, une subvention supplémentaire de fonctionnement d'un montant de 250 000 € pour l'année 2023, montant qui pourra être ajusté à la baisse selon la projection du compte administratif 2023.

Article 2 :

De préciser que les crédits correspondants sont inscrits sur la nature 657362, chapitre 65, du budget principal 2023.

Article 3 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 23/11/2023